

Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM)

Pr. Marc Gentilini

Villeneuve-sur-Yonne

Etablissement Médico-social

Présentation Croix Rouge Française

La Croix-Rouge française est une association relevant de la loi de 1901, reconnue d'utilité publique.

Son siège social est situé à Paris (75014)

Elle est représentée par Mr Philippe DA COSTA, en sa qualité de président,

L'association fait partie du Mouvement international de la Croix-Rouge

Un réseau reposant sur le bénévolat constitué de 108 délégations territoriales et plus de 1000 implantations locales, intervenant dans les champs de l'action sociale et du secourisme

Un maillage de 635 établissements & services intervenant dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et plus de 100 établissements de formation

Soit plus de 59.000 bénévoles et plus de 17 254 salariés au plan national.

Présentation de la filière personne en situation de handicap

La filière personnes en situation de handicap est présente dans 31 départements.

De l'hébergement en établissement à l'accompagnement à domicile, la Croix-Rouge française accompagne chaque année près de 3 300 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap dans ses 93 établissements et services, répartis dans 31 départements.

La filière Handicap de la Croix-Rouge française emploie 3 200 salariés.

Présentation EAM

Etablissement ouvert 365 jours par an.

Age: à partir de 18 ans.

L'EAM accompagne des adultes en situation de handicap physique, mentales ou atteintes de handicaps associés, dont la dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toute activité professionnelle et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne.

Le projet s'articule autour des axes suivants :

- Le bien être de la personne en situation de handicap
- Un accompagnement favorisant l'autonomie de la personne, la socialisation et le développement ou le maintien de ses compétences.

Les missions:

Les accompagnements poursuivent les objectifs suivants :

- Veiller à la santé et la sécurité des personnes accueillies
- Favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.
- Participer à des activités techniques, sportives, culturelles, artistiques, d'apprentissages, de soin et de bien-être.
- Maintenir un lien extérieur avec la famille et les amis.
- Favoriser la communication.

EAM Pr. Marc Gentilini

- Agrément de 44 places
- 40 chambres individuelles et 4 chambres doubles
- Agrément pour 1 accueil temporaire
- Projet : accueil de jour
- Spécialisation handicap physique avec ou sans troubles associés
- Exemples de pathologies rencontrées : cérébrolésion (TC, AVC, IMC, syndrome cérébelleux), korsakoff, myopathie, spira bifida

ETP

L'équipe pluridisciplinaire se compose d'un directeur EAM/EANM (1), d'un chef de service éducatif EAM/EANM (1), d'un cadre de santé (1), d'un responsable hébergement (1), d'un psychologue (0,5), d'un ergothérapeute (1), kinésithérapeute (1,25), APA (1), d'une assistante sociale (1), d'un médecin coordinateur (0,31), d'un psychiatre (0,05), d'infirmiers de jour (5 dont 1 IDE référent), d'aides-soignants (11 et 4 de nuit), d'aides médico-psychologiques (8,8), d'agents d'hygiène et propreté (10,15), d'un accompagnateur usager (1), de cuisiniers (2), d'aides de cuisine (2) d'une secrétaire (1,23), d'ouvriers d'entretien/maintenance EAM/EANM (2), d'une référente RH/compta (0,90).

ATTENTION:

- la nuit: pas d'IDE, que 2 AS
- Nous n'avons pas vocation à être sanitaire, donc les possibilités sont limités dans les soins techniques (pas de perfusion, de thérapie IV, pas surveillance pointue la nuit,,,,).
Donc que des soins qui peuvent être faits par une IDE à domicile
- 1 médecin 1x/semaine sur site

De l'admission à l'accueil

Les notifications MDPH sont adressées par courrier ou par Via Trajectoire

Un dossier administratif, éducatif et médical à remplir

Passage en commission

Visite établissement et rencontre pour échanger sur le projet de vie

Essai découverte de l'EAM

L'admission définitive est dépendante de places disponibles, dans l'attente, l'inscription sur liste d'attente est proposée.

Un contrat de séjour ou, le cas échéant, un document individuel de prise en charge est élaboré avec la participation de la personne accueillie et/ou de son représentant légal,

Une période d'observation précède l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement qui définira les objectifs d'accompagnements.

Le projet de soin

Le projet de soin est une composante du Projet Personnalisé de la personne accueillie. Le suivi médical est réalisé par le médecin coordinateur et/ou les médecins traitant des résidents. La cadre de santé, les infirmiers de l'établissement, en lien avec les accompagnants, s'assure de la mise en œuvre du projet de soin.

Selon leurs besoins, les résident sont accompagnés vers d'autres professionnels de santé du territoire ou hors département.

Un plateau technique de rééducation

Des professionnels formés à l'aspiration

Matériel spécifique en lien avec le handicap (sous-lève personne, verticalisateur, ...)

Projet éducatif

Il s'agit de mettre en place une relation éducative pour maintenir et/ ou développer les capacités des personnes accueillies au travers d'activités du quotidien (repas, gestion de son budget..), d'apprentissage (cuisine, lingerie...), de réadaptation (travail des fonctions cognitives, fonctions motrices..) et de loisirs.

Les ateliers proposés sont menés de manière collective ou individuelle, en interne ou sur l'extérieur, pour répondre aux besoins des personnes, et aux objectifs du projet personnalisé.

L'accompagnement vise à responsabiliser les personnes à hauteur de leurs moyens, en tant qu'adulte et citoyen, et favoriser leur épanouissement au travers d'activités favorisant le lien social.

L'unité propose de nombreux ateliers afin de réaliser des activités manuelles artistiques, activités socio-culturelle (interne et externe à l'établissement), handisport, médiation animal, golf avec une association, activités sportives, cuisine, tricot, des sorties extérieures comme les parcs d'attractions, les zoos...

Prise en charge financière

Le fonctionnement global de la structure, l'accompagnement et les soins en lien avec le handicap sont financés par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

Conformément aux dispositions fixées par l'autorité de tarification (Conseil Départemental), les personnes accueillies contribuent à leur frais de séjour.

Les prestations hôtelières (repas, etc.) implique une participation forfaitaire appelée « forfait journalier ». Les résidents peuvent bénéficier de l'aide sociale pour aider à l'hébergement, cela implique une récupération de ressources par l'établissement ou le CD. Il reste 30% du montant mensuel de l'AAH.

Les produits d'hygiène, la vêtue, les sorties personnelles, le téléphone sont financés par les résidents (restaurant, coiffeur...).